Repentirs anthologiques : pourquoi réunit-on des libelles?

Delphine Amstutz, Bernard Teyssandier

▶ **To cite this version:**

Delphine Amstutz, Bernard Teyssandier. Repentirs anthologiques : pourquoi réunit-on des libelles?. sous la direction de Céline Bohnert et Françoise Gevrey. L'anthologie : histoire et enjeux d'une forme éditoriale du Moyen Âge au XXIe siècle, EPURE - Editions et presses universitaires de Reims, pp.377-398, 2014, 9782915271928. hal-02078081

HAL Id: hal-02078081
https://hal.univ-reims.fr/hal-02078081

Submitted on 10 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Repentirs anthologiques. Pourquoi réunit-on des libelles ?

Delphine AMSTUTZ
Université Paris-Sorbonne – CELLF 16-18

Bernard TEYSSANDIER
Université Reims Champagne-Ardenne – CRIMEL

Le Roi hors de page et autres textes. Une anthologie a paru en décembre 2012 aux Éditions et Presses universitaires de Reims[1]. Le titre du livre était éclairé par la quatrième de couverture et par une fiche liminaire explicative : le 24 avril 1617, le fils héritier d'Henri IV secoue le joug de l'enfance et fait assassiner le favori de sa mère, le Florentin Concino Concini – à seize ans, le prince jouvenceau est désormais *hors de page* c'est-à-dire hors de la puissance et de la dépendance d'autrui. L'*anthologie* réunissait ainsi plusieurs libelles, petits livres « touchant à l'honneur d'aucun[2] », directement liés aux événements des années 1614-1617 et de fait reliés par une double intrigue : celle de deux étrangers ambitieux jouets de la fortune (le couple Concini), et celle d'un jeune monarque mystérieux et sourcilleux en attente de régner (Louis XIII). Or les deux signataires de la « Postface » n'avaient pas cru bon de s'expliquer sur les raisons ayant prévalu à la sélection desdits libelles[3]. D'une certaine manière, le présent article cherche à réparer ce manque. Non pas tant sur le mode de la repentance que sur celui de la « restitution », sur lequel se fonde toute expérience critique[4]. Mais pour comprendre, pour interpréter ce « geste anthologique » et pour le replacer dans une histoire, il convenait sans doute de saisir les enjeux des pratiques de collections qui l'avaient précédé et qui étaient à même d'en rendre

1. Voir le compte rendu du livre par Bruno Tribout, *XVII^e siècle*, à paraître.
2. Pardoux du Prat, *Ordonnances du roi Charles IX*, Lyon, B. Rigaud, 1580, p. 192.
3. Ces treize textes paraissent sous couvert de l'anonymat à l'exception du dernier de la liste qui constitue la première des *Hiſtoires mémorables et tragiques* de François de Rosset (1619). Par bien des points cependant, ce récit d'inspiration luyniste ressortit au genre du libelle, voir *Le Roi hors de page et autres textes. Une anthologie*, B. Teysssandier (dir.), Reims, Épure, 2012, p. 279-313.
4. Jean Starobinski, *La Relation critique*, Paris, Gallimard, 2001, p. 22-23.

compte. Qui furent les premiers grands amateurs de libelles et que recherchaient-ils ? Pourquoi certains de leurs héritiers s'employèrent-ils parfois à rassembler ces opuscules en bouquets et à les constituer en recueils ? Et d'où procède un tel choix ?

« La forcenée curiosité de nostre nature[5] »

Pièces éphémères appelées à être diffusées dès l'instant de leur parution, les libelles font l'objet de collections dès la seconde moitié du XVI[e] siècle en France, au moment des guerres de Religion[6]. Le goût de la curiosité préside le plus souvent à leur réunion. À l'origine, il procède d'un désir de totalité et repose sur une conception de la nature « comme principe de variabilité et de diversité illimitées dont la puissance se dévoile le mieux dans ce qui est exceptionnel, singulier, voire unique[7] ». Grand amateur de libelles, Pierre de L'Estoile constitue l'une des figures les plus attachantes de ces « curieux » de la diffamation. Dans son célèbre *Registre-Journal*, il revient par exemple sur les conditions dans lesquelles la nouvelle de l'assassinat d'Henri III, intervenu le 1[er] août 1589, se répandit dans les rues de la capitale[8] : les jours qui suivent le régicide, la liesse populaire est relayée par les « théologiens et prédicateurs » ligueurs qui font de Jacques Clément un « vrai martyr ». Sans doute L'Estoile condamne-t-il les propos outrés de ces « libelles […] criés et publiés à Paris contre la mémoire de ce pauvre prince ». Sans doute ne cache-t-il pas son dégoût à l'encontre de ces « discours de vaunéants et faquins, égouts de la lie d'un peuple », tout juste bons à persuader les « coquefredouilles » et autres « oisons embéguinés[9] ». Mais il n'en

5. Montaigne, *Essais*, I, 11.
6. Tatiana Debbagi-Baranova, *À coups de libelles : une culture politique au temps des guerres de Religion (1562-1598)*, préf. de Denis Crouzet, Genève, Droz, 2012.
7. Krzysztof Pomian, « La Culture de la curiosité », *Collectionneurs, amateurs et curieux : Paris, Venise : XVI[e]-XVIII[e] siècles*, Paris, Gallimard, 1987, p. 63.
8. Voir l'édition du *Registre-Journal du règne de Henri* III par Madeleine Lazard et Gilbert Schrenck, Genève, Droz, 1992-2003, 6 vol.
9. Toutes les citations empruntent à des éditions déjà anciennes (en attendant la parution complète du texte sous la dir. de G. Schrenck) : *Journal de L'Estoile pour le règne de Henri IV. I. 1589-1600*, éd. Louis-Raymond Lefèvre, Paris, Gallimard, 1948, p. 19-20. Selon ses propres décomptes, L'Estoile aurait réuni plus de 2100 libelles « diffamatoires sur les affaires du temps » en 1608 : voir Florence Geffre et José Lothe, dans *La Vie, les livres et les lectures de Pierre de L'Estoile. Nouvelles recherches*, Paris, H. Champion, 2004, p. 163. Sur les titres des libelles politiques retrouvés dans l'Inventaire après décès, voir *ibid.*, p. 231-260.

accorde pas moins d'importance à ces textes. Le recueil qu'il intitule *Les Belles figures et drôleries de la Ligue*[10], une satire ménippée en acte, témoignent de son activité durant cette période troublée : L'Estoile travaille pour « la postérité[11] » et, à sa manière, se fait l'historien du fanatisme, recueillant partout où il le peut les témoignages les plus crus, les plus violents, les plus outrés.

Sous le règne d'Henri IV, le chroniqueur poursuit ses recherches, ce dont témoigne une fois encore son *Journal*. « À la manière dont un savant naturaliste se procurerait des objets exotiques pour les exposer avec fierté dans un cabinet de curiosité, à la manière dont un artiste collectionnerait des bizarreries provenant des grandes découvertes, [il] dévoile […] les curiosités et monstruosités de la vie sociale et politique en les légendant de ses commentaires laconiques[12] ». Fin lecteur, L'Estoile résume les arguments de quelques pamphlets de son choix[13], donnant ici ou là un satisfecit[14] ou un coup de griffe[15], retranscrivant avec application les « méchants traits »

10. Voir BnF, Réserve des livres rares, cote [Rés. La25-6] : *Les Belles Figures et Drolleries de la Ligue avec les peintures et Affiches injurieuses et diffamatoires contre la mémoire et honneur du feu Roy que les Oisons de la Ligue apeloient Henri de Valois, imprimées, criées, preschées et vendues publiquement à Paris par tous les endroits et quarrefours de la Ville en l'an 1589. Desquelles la garde (qui autrement n'eſt bonne que pour le feu) tesmoignera à la poſterité la meschanceté, Vanité, Folie, et Impoſture de ceſte ligue infernale, et de combien nous sommes obligés à noſtre bon Roi qui nous a délivrés de la Servitude et Tirannie de ce Monſtre*. On trouve également à la BnF, site Richelieu [Mss frs 25560], un autre ouvrage acquis par Bouhier : *Le Recueil divers bigarré du grave et du facétieux*, « mais sont perdus ou n'ont pas été reconnus quatre volumes reliés en parchemin qui contenaient plus de 300 libelles diffamatoires dont il avait fait l'inventaire », F. Geffre et J. Lothe, *op. cit.*, p. 148.
11. *Journal de L'Eſtoile*…I, *op. cit.*, p. 20.
12. Xavier Le Person, « Introduction », dans P. de L'Estoile, *Journal du règne de Henri* IV, sous la dir. de G. Schrenck, éd. par X. Le Person, glossaire établi par Volker Mecking, Genève, Droz, 2011, t. I : 1589-1591, transcription du Ms.fr 10299 de la BnF, p. 11.
13. *Journal de L'Eſtoile*…I, *op. cit.*, p. 35 : sur l'*Arpocratie*, anonyme qui « prétend prouver, dans le commencement de ce livre, qu'Henri III était un hypocrite et un tyran, et que celui qui le tua est un saint ».
14. *Les Hermaphrodites*, « petit libelle » anonyme, mais très vite attribué à Thomas Arthus, est jugé « assez bien fait » : *Journal de L'Eſtoile pour le règne de Henri IV. II. 1601-1609*, éd. André Martin, Paris, Gallimard, 1958, p. 164-165.
15. *Journal de L'Eſtoile pour le règne de Henri IV et le début du règne de Louis XIII*, III, éd. André Martin, Paris, Gallimard, 1960, p. 202, décembre 1610, à propos de la réponse des jésuites à l'*Anticoton* : « ce libelle, à en juger sans aucune passion, était une réponse sans réponse, et une vraie cigale qui était fort maigre et criait fort haut et toutefois bien reçu et plus autorisé qu'un bon livre ».

que dessinent la trame de ces « pernicieux écrit[s][16] ». Esprit éclectique, il reporte sur le papier toutes les « fadaises et médisances[17] » versifiées qu'il lui est donné d'entendre ou de lire. Au point que la grande Histoire le cède bientôt au sensationnel, à l'horrifique, à l'anecdotique. Sa collecte mi-sérieuse mi-facétieuse qui tient à la fois du cabinet de bricoles et du fourre-tout de bazar est à l'image d'une humanité tourmentée et égarée où la folie prend le plus souvent barre sur la raison. Toutes ces « coïonneries[18] » qui viennent « grossi[r] [l]es paquets de la sottise de ce temps[19] » finissent même par avoir un effet euphorique sur l'homme de lettres bibeloteur : les « cinq bouffonneries » que j'ai « baillé[es] » à Maître Guillaume, écrit-il à la date du 16 septembre 1606, ne « valent pas cinq deniers, mais [elles] m'ont fait plus rire que dix sols ne valent[20] ». Bagatelles, baguenaudes, fadaises, bigarrures, farcissures, folâtreries : c'est bien l'amusement qui l'emporte chez celui qui, chemin faisant, en vient à éprouver une forme de contentement pour la pratique même du ramas en dehors de toute ambition cognitive. La diffamation dès lors est elle-même dépendante d'un mouvement qui l'excède et qui trouve sa réalisation dans une forme de délectation : « J'ai acquis la « bulle de notre Saint Père, qu'on criait, contenant le pouvoir de Légat octroyé au cardinal de Joyeuse pour la célébration du baptême de M. le Dauphin […], chose rare et qui se rencontre peu souvent[21] » ; « [Le 6 septembre 1606] M.D.L. [m'] a donné un petit cadenas, qui ne se peut ouvrir ni fermer que par lettres, qui sont A, M, O, R, qui font Amor, lesquelles sont gravées avec plusieurs autres audit cadenas[22] » ; « J'ai donné, ce jour, [16 avril 1610] à M.D.P. [M. Dupuy ?], un livre de divers papiers de mon cabinet, fort curieux, relié à la turque[23] »…

Encore une fois, la satisfaction gourmande du ramasseur relève moins des preuves qu'il est à même de rassembler que du « plaisir »

16. *Journal de L'Estoile*…II, *op. cit.,* p. 166, juin 1605, à propos notamment de l'*Amphitheatrum Honoris*.
17. *Journal de L'Estoile*…I, *op. cit.*, janvier 1594, p. 362.
18. *Journal de L'Estoile*…III, *op. cit.*, p. 13.
19. *Ibid.*, p. 26, 13 février 1610.
20. *Journal de L'Estoile*…II, *op. cit.*, p. 203.
21. *Ibid.*, p. 202.
22. *Id.*
23. *Journal de L'Estoile*…III, *op. cit.,* p. 60. Il s'agit peut-être d'un recueil d'échantillons de papiers marbrés. Remerciements à Jean-Marc Chatelain pour cette indication.

qu'il éprouve à chercher, à acquérir, à troquer, à prêter, à offrir. La curiosité se définit dès lors comme un jeu, comme un commerce entre initiés, comme un divertissement fondé sur le charme de l'enquête et sur l'insatiable chasse aux secrets :

> Le jeudi 21e [de janvier 1610], Janon m'a donné, de son impression, l'*Anti Guillaume*, petite bagatelle, mais fade, faite par Pelletier, pour réponse à un méchant petit libelle et fort injurieux, publié contre l'Apologie du roi d'Angleterre, intitulé : *Boutade de Me Guillaume*, duquel on faisait ledit Pelletier auteur. Je pensais que ce fût une chimère que cette bouffonnerie, et doutais de son être, pource qu'elle ne se voyait point, jusques à ce que la réponse m'a fait croire le contraire, et aussi que Janon m'a assuré qu'elle avait été imprimée en cette ville, mais qu'elle ne se débitait qu'aux Jésuites, de la boutique desquels elle était sortie, et à leurs amis et confidents ; voire qu'un gentilhomme, pour en recevoir une, afin de l'envoyer en Angleterre, lui avait mis dans la main une pistole[24].

Si jusqu'en 1606, le *Journal* prend plutôt la forme d'un récit concerté de *res gestæ* à la manière de Tacite, entre 1606 et 1611 ce texte « gigantin » gagne en ampleur pour revêtir dans le même temps une dimension de confidentialité. L'Estoile évoque d'ailleurs la figure tutélaire de Montaigne pour décrire et expliquer les raisons de sa passion :

> En ces registres (que j'appelle le magazin de mes curiosités), on m'y verra (comme dit le sieur de Montagne en ses *Essais* parlant de soi) tout nu et tel que je suis, mon naturel au jour le jour, mon âme libre et toute mienne, accoutumée à se conduire à sa mode, non toutefois méchante ni maligne, mais trop portée à une vaine curiosité et liberté (dont je suis marri)[25].

Je suis moi-même la matière de mon livre confessait l'auteur des *Essais.* Et si ce propos qui relève de la confession personnelle pouvait aussi s'appliquer au chroniqueur du *Journal-Regiſtre* ? En rassemblant libelles et niaiseries, L'Estoile fait l'expérience conjointe

24. *Ibid.*, p. 10. Sur le contexte politique lié à cette affaire, voir Charles Urbain, *Nicolas Coëffeteau, dominicain, évêque de Marseille*, Paris, Thorin et Fils, 1893, p. 161 *et sq*.
25. *Journal de L'Eſtoile*…II, *op. cit.*, p. 193, juin 1606.

de l'imperfection et de l'inquiétude. Son activité de collectionneur a une vertu spéculaire et c'est à sa propre vacuité, finalement, que le curieux est renvoyé. Peut-on d'ailleurs à propos de cette activité compulsive parler vraiment d'un geste de collection ? Y a-t-il un principe organisateur et régulateur à même de rendre compte de l'orientation spécifique de cette recherche sans fin, où le sarcasme convole en justes noces avec la babiole, où le « libelle d'Estat » côtoie le pasquil[26] ? Et si le « magasin » satirique et frivole de L'Estoile, finalement, était moins à même de se constituer en source de connaissances qu'en objet de méditation ? En 1610, soit quelques mois avant sa mort, l'auteur revient sur la destruction de deux tableaux, « des plus rares » écrit-il, et que j'aimais « le mieux » : tous sont « perdus, moisis et gâtés de la pluie », les « dégâts et pertes, que j'ai soufferts depuis peu et souffre tous les jours, par de malheureux accidents non prévus », ajoute-t-il, hâteront « ma résolution, sachant que ce sont avertissements de Dieu qui m'appelle ailleurs, et lequel d'un petit mal veut possiblement tirer pour moi un grand bien[27] ». Cet aveu assumé sur le mode du *memento mori* vaut sans doute condamnation : la fureur d'accumuler n'est qu'un leurre, auquel tout vrai chrétien se doit tôt ou tard de renoncer. Comme le constate Gilbert Schrenck dans l'un de ses articles, la « polysémie pamphlétaire » finit par donner le vertige au narrateur du *Journal* qui, chemin faisant, se heurte à « l'occlusion du sens ». Autant dire que la collecte et la lecture des libelles informent de manière tout à fait significative son œuvre littéraire. L'ampleur que revêt la parole satirique n'a rien d'ornemental chez L'Estoile en effet, elle est à l'image de l'extraordinaire misère de l'humanité. Quant à l'inflexion sarcastique et drolatique que revêt le *Journal*, elle explique et accompagne sans doute le « double mouvement de repli, à la fois physique et intellectuel, du chroniqueur » : moralement, L'Estoile sacrifie à la tentation de la retraite, politiquement il verse dans une forme de conservatisme nostalgique. G. Schrenck en vient d'ailleurs à formuler l'hypothèse de textes polémiques écrits de la main même de l'auteur[28].

26. Distinction opérée par L'Estoile entre des traités polémiques contre les institutions et les forces politiques et des pièces aux formes plus irrégulières, plus courtes et volontiers mordantes. Voir G. Schrenck, « Jeu et théorie du pamphlet dans le *Journal du règne de Henri III (1574-1589)* de Pierre de L'Estoile », *Cahiers V.L. Saulnier*, n°2, 1984, p. 69.
27. *Journal de L'Estoile*…III, *op. cit.*, p. 61, 16 avril 1610.
28. Toutes les citations entre guillemets empruntent à l'article de G. Schrenck déjà mentionné, auquel nous renvoyons : art. cit., p. 69-79.

Comme son illustre prédécesseur, Malherbe ne peut s'empêcher de céder à la curiosité. Aussi réunit-il « vétille[s][29] », « niaiserie[s][30] » et autres « bouffonnerie[s] assez plaisante[s][31] » circulant sous forme de « petits livrets[32] » relatifs aux querelles religieuses ou aux polémiques politiques. Et ce sont les résultats de telles trouvailles qu'il envoie régulièrement au très savant Nicolas-Claude Fabri de Peiresc. En 1610 par exemple, après l'assassinat d'Henri IV, le P. Coton publie une lettre pour défendre ses confrères Jésuites accusés d'avoir encouragé le régicide[33]. L'opinion s'embrase. Des diatribes fielleuses répondent à l'ancien confesseur du roi et Malherbe les recueille avec une feinte réticence : « Il y a de nouveau un autre petit livret nommé le *Remerciement des beurrières au P. Coton* : je crois bien que c'est une bouffonnerie, et qu'il n'y aura que des vétilles ; mais avec tout cela j'ai fait ce qui m'a été possible pour le recouvrer[34] ». En 1614-1615, la tenue des États généraux agite à nouveau les officines. Les plumes à gage sont en émoi. Malherbe s'enquiert aussitôt des publications les plus bizarres et les joint aux lettres qu'il adresse à Peiresc :

> Puisque je n'ai point de nouvelles à vous écrire, je vous envoyerai en conséquence deux ou trois pièces que vous serez bien aise de voir, encore que véritablement ce ne soit rien ; mais je connois votre curiosité, et n'ayant autre moyen de vous servir, je suis bien aise de la pouvoir contenter en quelque chose[35].

Contenter la curiosité : le geste de collecte relève d'une forme d'honnêteté et s'inscrit dans la pratique de l'entretien. Si le curieux est un « baguenaudeur », quelqu'un qui, selon la définition qu'en donne

29. François Malherbe, *Correspondances*, dans *Œuvres*, éd. par Ludovic Lalanne, Paris, Hachette, 1862, vol. III, p. 210.
30. *Ibid.*, p. 242.
31. *Ibid.*, p. 241.
32. *Ibid.*, p. 503. À l'occasion de la clôture des États Généraux, Malherbe écrit à Peiresc en 1615 : « il s'est fait tout plein de petits livrets ».
33. Pierre Coton, *Lettre déclaratoire de la doctrine des Pères Jésuites conforme aux décrets du Concile de Constance, adressée à la reine, mère du roi, régente en France*, Paris, C. Chappelet, 1610. César de Plaix réitère les accusations portées contre la Compagnie dans son *Anticoton, ou Réfutation de la lettre déclaratoire du P. Coton*, [s.l.n.n.], 1610. Depuis la parution du livre de Juan de Mariana *De rege et regis institutione* en 1598, la Compagnie de Jésus est soupçonnée d'encourager les velléités tyrannicides.
34. Malherbe, *op. cit.,* p. 210-211.
35. *Ibid.*, p. 531.

Huguet, s'amuse de niaiseries, c'est aussi parce qu'il cherche à agréer. L'érudition pédante ennuie du fait de son caractère pesant et brutal, elle accable l'auditoire qui n'a plus rien à penser. L'aimable curiosité satisfait le public au contraire, tant il est vrai qu'elle érige la variété et la gaieté en principes. Nul doute, à ce titre, que la disgrâce de Concini, et la campagne sensationnelle de libelles qui s'ensuivit, n'eût retenu l'attention de Malherbe : hélas pour le lecteur contemporain, sa correspondance avec Peiresc s'interrompt entre novembre 1615 et juin 1617…

Occulte ou plaisante, anecdotique ou métaphysique, la curiosité constitue ainsi « une composante majeure de la culture savante des XVI[e] et XVII[e] siècles[36] ». Elle s'exprime alors dans tous les domaines : scientifique[37], historique[38] ou religieux. « Étrange curiosité en tout, en tous », écrit par exemple Bertrand Duchesne, « Tout le monde n'est chatouillé que de Curiosité ; on ne parle, on n'écrit aujourd'hui que de Curiosités, *Doctrine Curiose, Curiosités Inouïes, Curiosités naturelles, Entretiens Curieux*, Curiosités de tous côtés[39] ». À la recherche d'« hiéroglyphes » et de « sémiophores[40] », l'insatiable curieux établit des correspondances et des analogies entre les objets naturels ou culturels les plus divers, tissant ici ou là des liens entre les savoirs et les savants[41], entre le politique et le théologique, entre le visible et

36. K. Pomian, *op. cit.*, p. 77.

37. Voir Jean Céard, *La Nature et les Prodiges. L'insolite au XVI[e] siècle en France*, Genève, Droz, 1977. Relèvent par exemple de cette curiosité scientifique l'ouvrage de Scipion Dupleix intitulé *La Curiosité naturelle rédigée en questions selon l'ordre alphabétique* (Paris, 1606) ou encore, de Jacques Gaffarel, les *Curiosités inouïes sur la sculpture talismanique des Persans, horoscope des patriarches et la lecture des étoiles* (Paris, 1629).

38. En 1622, un recueil réunissant plusieurs libelles imprimés au moment de la faveur de Luynes sans préface ni présentation paraît sous le titre de *Recueil des pièces les plus curieuses qui ont été faites pendant le règne du Connétable de Luynes jusqu'à présent*, [s.l.n.d.]. Le succès fut tel que l'ouvrage connut quatre éditions, jusqu'en 1632.

39. « Le sujet que je manie en ce livre, […] c'est à savoir les plus curieuses et gentilles Questions qui se peuvent mettre en avant sur les principaux articles de la Foi, mystères de notre Religion et cérémonies de l'Eglise », dans *La Sainte Curiosité ou questions curieuse* (*sic*), Paris, chez Estienne Danguy, 1643, « Préface », n.p. Ce traité, qui paraît anonymement, fut parfois attribué à René de Ceriziers. En 1616 avait paru à Paris un recueil homonyme sous la plume de Laurent Bouchel (Paris, N. Rousset). L'auteur rassemblait les questions théologiques les plus variées.

40. K. Pomian, *op. cit.*, p. 49-51.

41. Le cas du P. Mersenne qui fait paraître des *Questions inouïes ou récréation des savants* (Paris, 1634) est exemplaire : cet « homme de la conversation » publie au moment de la substitution « du curieux, de l'homme versé dans les sciences, au savant ». Aussi est-il sans doute le « dernier représentant de la curiosité humaniste » : voir Jean-Robert

l'invisible, entre lui-même et le monde. Condamnée parfois par la tradition morale comme une forme dévoyée d'indiscrétion[42], discréditée par la tradition de l'Église du fait du danger représenté par la *libido sciendi*[43], la curiosité n'en repose pas moins à la Renaissance et encore très largement au XVII^e siècle sur une perception symbolique du monde comme prodige et trésor inépuisable même si, le temps aidant, elle s'objective, « tend[ant] à cesser de n'être que le fait du curieux, pour devenir le nom générique des objets qui suscitent la curiosité[44] ». Mais au regard de l'enquête qui vient d'être menée, il apparaît surtout que c'est l'usage que l'on fait d'elle qui autorise sa définition. Les figures de curieux sont elles-mêmes extraordinairement variées en effet. Bien qu'animés l'un et l'autre par une forme de passion qui les conduit à rassembler sur un mode plus ou moins euphorique ou plus ou moins frénétique ce qui était disséminé, L'Estoile et Malherbe ne sauraient être confondus. Le premier médite alors que le second ne soumet jamais sa pratique à une réflexion ou à une introspection – dans la *Correspondance* de Malherbe, la dimension religieuse et ontologique est totalement absente.

D'une certaine manière, les recueils composés au XIX^e siècle par des éditeurs opportunistes ou des bibliophiles érudits ressortissent encore à cette tradition curieuse. Non sans paradoxe pourtant. Le geste anthologique fige le processus dynamique de la curiosité, dans la mesure où il l'accomplit en lui imposant et en lui assignant des limites, des bornes fixes. Rappelons d'ailleurs que ni L'Estoile ni Malherbe n'ont jamais vraiment réalisé d'anthologies de libelles… De fait, pour prétendre au titre de curieux, l'anthologiste doit ruser et tenter d'associer à l'esprit de la sélection celui de la gaîté voire de la négligence. En 1866, Jean Gay réunit ainsi sans ordre ni méthode apparents quinze pièces « désopilantes recueillies pour l'esbatement de quelques pantagruelistes ». L'année suivante, en réaction à la propre sélection de Célestin Moreau, Gustave Brunet compile

Armogathe, « Le groupe de Mersenne et la vie académique parisienne », *XVII^e siècle*, n°175, 1992, p. 136-137 pour les citations.

42. Bérangère Basset, « De la *polypragmosyné* à la curiosité : réception du traité de Plutarque *De la curiosité* à la Renaissance – Fables, *Exempla* et anecdotes dans la réflexion morale sur la curiosité au XVI^e siècle », *Camenæ*, n°15, 2013, revue en ligne.

43. Sur la condamnation augustinienne de la *libido sciendi* et sa fortune au XVII^e siècle, voir Philippe Sellier, *Pascal et Saint-Augustin*, Paris, Albin Michel, (1970), 1995, p. 175-182. Voir encore K. Pomian, *op. cit.*, p. 75-77.

44. J. Céard, « De la curiosité aux curiosités », *Camenæ*, n°15, 2013, revue en ligne.

dix-neuf mazarinades « rares et curieuses[45] ». Dans l'avant-propos de l'ouvrage, Brunet annonçait avoir sélectionné les mazarinades qui « mérit[ai]ent le mieux l'attention des curieux[46] ». En recherchant les pièces les plus « singulières », il entendait en réalité compléter et amender l'anthologie de Célestin Moreau (*Choix de Mazarinades*, Paris, J. Renouard, 1853, 2 vol.) sous le prétexte qu'il aurait donné « une idée très fausse, très incomplète des Mazarinades » : « il n'en fait connaître », écrivait Brunet, « que le côté sérieux, c'est-à-dire le moins vrai[47] ». Au mitan du XIXe siècle de fait Moreau avait entrepris une vaste « Bibliographie des mazarinades[48] » en trois volumes, somme complétée en 1853 par la publication d'un *Choix de Mazarinades*. L'auteur avait tenté de resserrer la curiosité historique dans les limites étroites d'une entreprise historiographique. Il faut dire que depuis la Renaissance la « culture de la curiosité », victime d'un certain nombre d'attaques, avait évolué, le désir de connaissances ayant revêtu dans le sillage de Descartes et de sa « méthode » notamment, des formes nouvelles de réalisation et d'accomplissement.

« Le dressage de la curiosité[49] »

« Au cours de la deuxième moitié du XVIIe siècle », écrit Krysztof Pomian, « se met en place petit à petit un dispositif intellectuel et institutionnel chargé de contenir et d'orienter la curiosité que l'ancien cadre, créé plus d'un millénaire plus tôt, n'était plus en état de

45. *Pièces désopilantes recueillies pour l'esbatement de quelques Pantagruelistes, recueil formé par Jean Gay, avec le concours de Pierre-Gustave Brunet, Paris près de Charenton : chez un Libraire qui n'est pas triste* [Bruxelles, J. Gay, 1866]. Pierre-Gustave Brunet, *La Pure Vérité cachée et autres mazarinades rares et curieuses, Amsterdam*, [s.n.], 1867.
46. *Ibid.*, p. XVI.
47. *Ibid.*, p. XXV.
48. « […] je n'ai pas fait de choix ; j'ai tout recueilli, tout étudié, tout classé. J'ai tâché d'être aussi complet que possible. C'est un livre de travail que j'ai voulu faire […]. Par exemple, quand un pamphlet a donné lieu à une polémique, je rassemble, à son chapitre et selon l'ordre de leur apparition, les titres de tous ceux qui touchent à la question controversée », *ibid.*, p. LXI, « Introduction », t. I, *Bibliographie des Mazarinades,* Paris, J. Renouard, 1850-1851, 3 vol. Moreau avoue les deux finalités de son ouvrage : faciliter les recherches ultérieures sur la Fronde, faire connaître avec fidélité les opinions des partis à cette époque.
49. K. Pomian, *op. cit.*, p. 80.

maîtriser depuis quelque deux cents ans[50] ». Dans ces conditions, celui qui réunit des libelles diffamatoires ne ramasse plus vraiment, il archive et il trie, ce que ne faisait pas L'Estoile en entassant et en amalgamant ses trouvailles dans les chambres immenses de la mémoire universelle. La collection se comprend dès lors volontiers comme une activité sérieuse justement, qui relève d'une démarche sinon toujours « scientifique » du moins rationnelle, visant à mobiliser des sources et à les enregistrer dans la perspective d'un discours de vérité sur le monde, sur ses pratiques et sur ses usages.

En quittant l'espace de la place publique pour entrer dans celui, plus privé ou plus institutionnel, des bibliothèques, l'extravagant libelle rejoint le monde officiel des « livres » à proprement parler, autrement dit celui du savoir. Mais dans le même temps, c'est toute la question de sa distribution qui se trouve posée. Deux possibilités s'offrent alors : soit conserver les opuscules à part les uns des autres soit rassembler les pièces dispersées en recueils. La plupart des fonds des bibliothèques françaises portent ainsi la marque d'un geste anthologique qu'on dira systématique, visant à classer, à orienter la lecture de ces libelles dans la perspective future de leur interprétation. Le catalogue imprimé du fonds ancien de la bibliothèque de Troyes répertorie un ensemble de 21 volumes « petits » in-octavo au titre de « Recueil[s] factice[s] de pièces diverses pour servir à l'Histoire de Louis XIII[51] ». Les couvertures de ces livres reliés très simplement en parchemin datent du XVII[e] siècle. Au dos de chacun des exemplaires plusieurs inscriptions à l'encre : le titre de la collection – « Pièces diverses pour l'histoire de Louis XIII » –, la tomaison suivie de la lettre capitale « P », et parfois une indication chronologique chiffrée : t. X 1610-1613, t. XI 1614, t. XII 1615, t. XIII 1616, t. XIV 1617, t. XV 1618-1622 etc. Les travaux d'Albert Ronsin permettent d'identifier celui qui fut à l'origine de cette cotation. En 1692, Jean IV Bouhier (1673-1746), seigneur de Pouilly puis de Lantenay, Conseiller au Parlement (1693), président à Mortier (1704-1727) et membre de l'Académie française depuis 1727, entreprend la rédaction manuscrite d'un catalogue en deux volumes, de manière à rendre accessible la vaste collection des livres de sa famille, dont

50. *Id.*

51. *Catalogue de la bibliothèque de la ville de Troyes par Émile Socard, Conservateur*, Troyes, Bertrand-Hu, 1875-1892, vol. II, Entrée 5111, cote [HH.g.3818], p. 516-563. Remerciements à François Berquet, conservateur à la Médiathèque du Grand Troyes.

celle qu'il hérita de son grand-père, Jean III Bouhier (1607-1671), laquelle comptait à sa mort 7009 ouvrages. Les lettres capitales figurant au dos des volumes « correspondent à des travées de livres, ces travées étant garnies les unes après les autres, selon l'ordre dans lequel les matières [étaient] consignées dans le répertoire[52] ». [P] par exemple désigne l'« *Historia gallica* ». Le catalogue manuscrit de la *Bibliothecæ Buhavianæ* de Jean IV Bouhier répertorie ainsi plusieurs volumes consacrés à l'« *Historia Ludovici XIII singularis*[53] », dont bien entendu les 21 recueils factices. Bouhier IV revient d'ailleurs sur l'effet d'écrasement que produit cette pratique du ramas et sur la difficulté pour les lecteurs de disposer à tout moment des titres des opuscules rassemblés en recueils :

> J'aurais bien voulu pareillement dresser une table alphabétique de tous les titres des livres anonymes. Cela sans doute aurait rendu mon ouvrage plus parfait. Mais j'avoue que j'ai été rebuté de la longueur d'un travail dont il me semble qu'on peut même se passer aisément car si l'on ne sait pas le titre d'un livre, il est impossible de le trouver dans une pareille table, et dès qu'on le sait, il est facile d'aller chercher le livre dans le chapitre où il est placé lorsqu'on a un catalogue disposé dans l'ordre que l'est celui-ci[54].

Plusieurs exemplaires parmi les 21 volumes de la collection présentent d'ailleurs des tables des matières manuscrites répertoriant chacune des pièces réunies, sans qu'il soit évidemment possible d'identifier la main qui les a réalisées. Parmi les traces écrites à la main figurant sur les premières pages de certains libelles plusieurs présentent néanmoins un ex-libris identique (T. IV, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV) : Pierre Chaulières (?) « advocat au Parlement de Bourgongne[55] ». L'écriture cursive de tous ces ex-libris et ainsi que celle figurant parfois sur les plats inférieurs des couvertures ou sur la première page

52. Albert Ronsin, *La Bibliothèque Bouhier. Histoire d'une collection formée du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle par une famille de magistrats bourguignons*, Dijon, Bibliothèque municipale, 1971, p. 96-97.
53. *Ibid.*, p. 194.
54. *Ibid.*, p. 172.
55. André Bourée donne la liste des avocats au parlement de Bourgogne dans la *Revue de Bourgogne*, t. 6, 1916-1917, p. 162-165 ; t. 7, 1918-1919, p. 90-93 ; t. 12, 1924, p. 265-267 et p. 319-332, mais aucun nom ne correspond.

de garde de certains exemplaires trahissent des mains du milieu du XVII[e] siècle. Tout porte à croire de fait que l'opération de classification, de distribution et d'harmonisation menée par Bouhier IV à la fin vint couronner plusieurs états de collections antérieurs. Le volume III par exemple réunit sans ordre chronologique toujours très cohérent 34 opuscules datés de 1614 à 1622, or les pièces 9 et 10 datées de 1617 sont les seules à avoir été abîmées par l'eau, preuve sans doute qu'elles ont été conservées dans le même endroit un certain temps avant d'être ensuite réunies en recueil collectif. Le volume IV, en revanche, est d'une très grande cohérence chronologique et thématique : il réunit 33 pièces de 1617 à 1622 consacrées à la faveur, à travers les figures emblématiques de Concini et de Luynes. Un collectionneur a même recopié plusieurs épigrammes sur le plat inférieur de la couverture : l'une sur Madame de Montbazon, épouse de Luynes et future duchesse de Chevreuse[56] ; une autre beaucoup plus égrillarde, réunissant Catherine de Médicis, Henri III, Henri IV, Gaston d'Orléans, Louis XIII et Luynes[57]. Le volume XXI qui clôt l'ensemble de la collection troyenne rassemble quant à lui 17 pièces datant de 1631 à 1634. L'ouvrage est le seul à posséder un ex-libris héraldique. Avant de venir grossir le fonds Bouhier ce recueil appartenait sans doute à un membre des Bachelier de Saint-Mard, famille de robe rémoise, parente avec celle des Colbert, dont les armes à la croix engrêlée cantonnée de quatre paons rouants avec une étoile brochant sur le tout sont ici tout à fait reconnaissables.

Les collections de libelles conservées à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris font également apparaître plusieurs états de collections à l'intérieur de grands ensembles dont l'organisation ressortit généralement à un ordonnancement chronologique. Des listes sous forme d'index ont fréquemment été ajoutées. Les 14 volumes reliés en veau blond au

56. « Cest femme a faict comme Troye/ De braves gens sans aulcun fruit/ Ont dix ans suyvi ceste proye/ Un cheval n'y fust qu'une nuict » : l'épigramme avait paru dans les Œuvres de Théophile en 1621, et fut reprise ultérieurement dans le *Nouveau cabinet des Muses* en 1658.

57. « Un con florentin aultrefois/ Regentoit l'empire françois/ Puis le cul se fist faire place/ Et depuis soubs Henry le Grand/ Le vit comme proche parant/ Reprit le sceptre de sa race./ Tout retourne à son premier estre/ Il est à craindre à mon advis/ Que malgré nos deux jeunes vits/ Le cul ne soit encor le maistre ». Cette épigramme pourrait bien désigner Catherine de Médicis (« un con florentin ») écartée des affaires par Henri III et ses mignons (« le cul »), Henri IV dit le Vert-Galant (« le vit »), Louis XIII et son frère Gaston d'Orléans (les « deux jeunes vits »), et Luynes enfin, favori du roi et accusé d'entretenir avec lui une relation coupable (« le cul »).

milieu du XVII^e siècle [cote 8-H-12721 à 12734], sur lesquels l'intendant des finances Louis-Urbain Lefèvre de Caumartin, marquis de Saint-Ange (1653-1720), a fait ultérieurement pousser ses armes (en même temps que coller son ex-libris aux contreplats) par exemple, comportent une table manuscrite des pièces contenues dans le volume considéré inscrite sur les gardes blanches par une main du XVII^e siècle. Or on peut distinguer à l'intérieur de cette série qui couvre une période allant de 1573 à 1587 trois sous-ensembles qui se différencient les uns des autres par des reliures légèrement dissemblables : [8-H-12721-12722], [8-H-12724-12726], [8-H-12732] d'abord ; [8-H-12723] et [8-H-12734] ensuite ; [8-H-12727-12731] et [8-H-12733] enfin.

Mais l'Arsenal possède aussi quelques pièces historiques reliées isolément dans des reliures d'amateur du XVIII^e siècle par exemple, en maroquin rouge ou en veau blond, les unes et les autres présentant un dos long avec un titre en long : c'est notamment le cas pour deux exemplaires [8-H-7292 et 8-S-2578] de l'un des grands succès de la littérature polémique de la régence de Marie de Médicis, *Le Catholicon français*, imprimé pour la première fois en 1616[58]. Or ce phénomène éditorial visant à isoler et non plus à rassembler fut systématiquement étendu au XIX^e siècle à tous les libelles conservés aujourd'hui au département des imprimés de la BnF. Non pas dans une perspective de rareté visant à distinguer quelques-uns de ces textes parmi la masse des occasionnels, mais dans le but assumé de rétablir ces écrits de circonstance dans le contexte de leur publication. À partir de 1852, Jules Taschereau continue d'ailleurs l'inventaire méthodique des fonds de la bibliothèque. Afin de faciliter la tâche des savants, il fait paraître en 1855 le premier volume du *Catalogue de l'Histoire de France* qui répertorie, sous la cote L, toutes les sources historiques, en particulier les libelles anonymes[59]. Dans une épître dédicatoire adressée au ministre de l'instruction et des cultes Hippolyte Fortoul, J. Taschereau, décrit en ces termes l'intérêt et l'originalité de ce projet bibliographique :

> […] pour que le Catalogue de l'Histoire de France puisse fournir aux travailleurs un ensemble complet d'indications, j'y fais figurer

58. Remerciements à J.-M. Chatelain (BnF, Réserve des livres rares) et à Claire Lesage (Bibliothèque de l'Arsenal).
59. Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale*, Paris, Éditions des Bibliothèques Nationales, 1936, p. 170-188.

> par rappel tous les actes émanés de l'autorité souveraine ou de l'autorité judiciaire auxquels ont donné lieu les événements de notre Histoire ou qui parfois les ont provoqués, ainsi que les pièces de poésie contemporaines de ces événements, destinées à les célébrer, à les chansonner ou à les déplorer[60].

L'utilité de ce catalogue-matière pour la communauté scientifique ne s'est pas démenti avec le temps puisque, seul de tous les catalogues méthodiques, il est encore actualisé aujourd'hui par le Service de l'Histoire de France[61]. Du fait de son ambition de totalisation, l'outil de recherche qu'il constitue obère d'une certaine manière les prétentions méthodologiques de l'anthologie dont le geste « à la Procuste » est fondé sur la nécessité de la sélection, et de fait sur l'obligation de la réduction. Pour autant, dans le cas des libelles, la méthode positiviste n'a pas mis fin à la pratique anthologique, comme le prouve la parution de plusieurs ouvrages dont l'ambition justement a visé à produire un discours de vérité. Dans la préface de son *Choix de Mazarinades*, Célestin Moreau justifiait les principes ayant présidé à sa sélection en arguant du fait que ces textes reproduits *in extenso* ou par extraits étaient plus sûrement que les mémoires, les factums ou les récits historiographiques, l'une des sources majeures de l'Histoire de France. Certes concluait Moreau, les pamphlets

> […] n'ont assurément pas la même valeur que les mémoires qu'ils complètent ou qu'ils contrôlent : mais leurs discussions, leurs récits, les bruits qu'ils répètent, les jugements qu'ils propagent, les calomnies même qu'ils inventent sont autant de témoignages des préoccupations de l'opinion publique[62].

En 1982, Hubert Carrier proposait à son tour une sélection de cinquante-deux mazarinades au titre de *La Fronde, contestation*

60. *Catalogue de l'histoire de France*, tome I, 1855, reprod. en fac-sim., Paris, Bibliothèque nationale, 1968, p. X.
61. « Son principal intérêt réside dans la mise en valeur des documents bruts difficiles à retrouver dans les catalogues ordinaires (par exemple : affiches administratives, budget, papiers électoraux, libelles, pamphlets, tracts, publications clandestines », Lydia Mérigot, *Les Catalogues du département des imprimés*, Paris, Bibliothèque nationale, 1970, p. 30-32. Voir encore Isabelle Sabatier, *Guide de l'utilisateur du catalogue général de l'histoire de France de la Bibliothèque nationale*, Paris, Bibliothèque nationale, 1991, p. 3.
62. C. Moreau, *Choix de Mazarinades, op. cit.*, t. I, « Introduction », p. II.

démocratique et misère paysanne. Dans cet ouvrage, l'auteur dénonçait après Brunet le parti-pris idéologique de Moreau :

> […] si judicieux que puisse paraître le choix opéré par Moreau, il [n'en est pas moins] vrai qu'il reflète les opinions conservatrices de son auteur et que ce dernier n'a pas cru devoir reproduire, en ces lendemains troublés de la révolution de 1848, les mazarinades les plus hardies, les plus violentes, les plus insolentes ; […] ainsi, les libelles exprimant la contestation politique la plus radicale ou laissant transparaître des aspirations ouvertement démocratiques, ceux qui touchent aux problèmes de la société, qui dénoncent les exactions fiscales, montrent la misère paysanne, la désolation des campagnes et la ruine du commerce, enfin ceux qui s'attaquent à l'organisation sociale elle-même[63].

Pierre de touche de cette analyse, on l'aura compris, l'« opinion publique ». Notion fragile et labile pourtant, dont il convient sans doute d'apprécier et de jauger la valeur en matière d'argumentation. Comment les libelles pourraient-ils en effet informer sur une quelconque « opinion publique » dont ils seraient à la fois l'expression et l'instrument ? Et d'ailleurs, ces libelles reflètent-ils l'opinion publique ou l'influencent-ils ? La dimension tautologique induite par ces simples questions suffit sans doute à fragiliser les analyses de Carrier et de Moreau. Et si au bout du compte, comme le laisse entendre Christian Jouhaud dans un essai incisif, les libelles constituaient moins un « fidèle miroir de l'opinion publique[64] » qu'un formidable miroir aux alouettes ? Ces écrits, soutient l'auteur de *La Fronde des mots*, échappent à toute lecture thématique et à toute analyse quantitative globale, aussi nécessitent-ils une interprétation pragmatique. Ce sont les réseaux discursifs ou les « grappes » qu'ils constituent, soutient Chr. Jouhaud, qui permettent d'en rendre compte, chaque libelle répondant dans un contexte précis à un autre libelle, chaque libelle participant à un « engrenage polémique » en fonction duquel il convient de le situer et de l'interpréter[65] :

63. H. Carrier, *La Fronde. Contestation démocratique et misère paysanne : 52 mazarinades*, Paris, ÉDHIS, 1982, « Introduction », p. V.
64. *Ibid.*, p. V.
65. Chr. Jouhaud, « Les libelles en France au XVII[e] siècle : action et publication », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°90-91, 2003, p. 33-45.

> Neuf mazarinades sur dix ne sont pas des textes d'opinion. Elles ont des objectifs de court terme et, contrairement à la propagande du temps des guerres de Religion ou de la Ligue, elles ne s'inscrivent pas dans de grands débats. […] Les conséquences méthodologiques sont importantes : les mazarinades ne sont pas des témoignages sur les idées politiques d'un auteur ou d'une époque. […] Elles ne sont pas le reflet d'une opinion publique et ne peuvent que très mal servir à l'écriture d'une histoire des idées politiques. […]. Il est impossible de les [*i.e.* les Mazarinades] mettre bout à bout en les considérant comme une collection d'énoncés homologues, c'est-à-dire en dernière analyse comme un vaste énoncé. Chacune est autonome, malgré les ressemblances et les points d'identité soulignés plus généralement. […] Reconstituer la logique des actions dans lesquelles elles s'inscrivent, les situer dans les réseaux et les constellations de textes auxquels elles appartiennent, sont deux exigences incontournables pour étudier les mazarinades[66].

D'une certaine manière, Chr. Jouhaud prend ses distances avec une pratique qui reviendrait à penser les libelles à partir d'une sélection générique trop stricte susceptible d'écraser ce qu'il appelle les phénomènes de « grégarité textuelle ». Les recueils factices réalisés aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles par les collectionneurs ou par les bibliophiles, d'ailleurs, n'étaient qu'assez rarement constitués de seuls libelles diffamatoires : le premier volume de la collection troyenne consacrée à l'année 1614 par exemple, relie outre des pamphlets anonymes, des lettres patentes, des panégyriques et des épîtres signées… Mais la démonstration de Chr. Jouhaud visant à délier les libelles frondeurs de tout ancrage doxologique (lesquels témoigneraient d'une *politisation* et non d'une pensée politique) est-elle pour autant dénuée de toute idéologie ? N'y a-t-il pas chez ce contemporain de Michel de Certeau une tendance à mythifier le processus polémique justement, dans sa capacité supposée à demeurer hors des grands discours dominants[67] ? Quoi qu'il en soit, et au-delà des différentes méthodes défendues par les auteurs d'anthologies historicistes (Carrier, Moreau) ou par les observateurs de la machinerie de la diffamation (Jouhaud), il est un point qui, sans doute, rassemble

66. *Mazarinades, La Fronde des mots*, Paris, Aubier (1985), 2009, p. 39-40.
67. En référence à la révolution de mai 68 ? On se reportera à la recension du livre de Chr. Jouhaud par M. de Certeau, *Annales ESC*, mai-juin 1986, n°3, p. 507-512.

tous ces praticiens du ramas et ces exégètes de la propagande : dans des mesures variables, tous leurs corpus empruntent au geste ancestral de la curiosité. Toutes ces études, même les plus récentes, s'attachent aux marges, aux franges, à ce qui frappe, à ce qui étonne : H. Carrier tente de comprendre la dynamique démocratique de la contestation frondeuse quand Chr. Jouhaud s'emploie à ausculter les arcanes du processus polémique suscité à Bordeaux par l'Ormée durant la Fronde. Comme si l'extraordinaire offrait seul la possibilité de penser le cours des choses et d'en découvrir les fondements. Comme si la culture de l'étrangeté constituait le principal vivier d'un geste anthologique auquel peu ou prou tous ces observateurs finissent par sacrifier.

*

Dans l'ample massif des pamphlets « anti-Concini », l'anthologie parue chez Épure au titre du *Roi hors de page et autres textes* ne relève donc ni d'un choix naïf ni d'un simple rituel. Cette sélection procède elle-même de pratiques de collection héritées et attestées. Les treize libelles constituent un corpus de textes polémiques tous favorables à l'usage de la force, fussent-ils antérieurs, contemporains, ou postérieurs au coup d'État de 1617. Le geste anthologique qui a consisté à les relier ressortit dès lors à une démarche de nature cognitive et zététique : c'est bien en tant qu'objets de connaissances que tous ces récits ont d'ailleurs été interprétés et analysés par les auteurs d'articles et par les annotateurs qui ont collaboré à cette œuvre collective. En s'engageant sur le chemin d'une contextualisation politique, Jean-François Dubost détecte les faussetés de la diffamation et les distorsions chronologiques opérées par les plumes stipendiées tout en s'appliquant autant que faire se peut à découvrir l'identité des commanditaires[68]. Tatiana Baranova et Hélène Merlin étudient les pratiques discursives pamphlétaires dans une perspective pragmatique. Jean-Raymond Fanlo traque les contradictions de l'historiographie officielle. Claire Esnault interroge la référence aux guerres de Religion et propose une lecture anthropologique et symbolique de la violence par effet de filiation. Delphine Amstutz et Bernard Teyssandier s'attachent pour leur part aux représentations induites

68. Voir notamment l'annotation de la nouvelle de Rosset, « Dragontine » : notes n°49, 52, 54, 57, 58, 61, 69, 78 etc. Ou encore celle du « Roi hors de page » : notes n°22, 29, 35, 37, 41, 42, 57, 65, 66, 70, 71 etc.

par ces discours où l'éloge le dispute à l'injure en tentant de relier deux massifs textuels larges, à la fois distincts et complémentaires : les textes de fureur qui appellent à l'action vengeresse et les récits de commémoration qui relatent cette vengeance tout en en célébrant les effets. Le fait de réunir des pièces à la fois diverses et répétitives et d'agréger d'autres textes à ce corpus, notamment grâce aux notes de bas de page et aux références bibliographiques annexes, permet en outre au lecteur d'établir des croisements, de repérer des tensions, d'opérer des rapprochements ou des distinguos de manière à comprendre les ressorts qui sont à l'origine des événements ou des discours qui relatent l'événement. La puissance de l'anthologie, et en l'occurrence de l'anthologie de libelles, tient alors à la multiplicité des points de vue qu'elle met en jeu, au brouillage des valeurs qu'elle permet, autorisant un effet de surplomb par rapport au poids de l'opinion et des dogmes institués. La position de Gabriel Naudé, à ce titre, est révélatrice des enjeux que cette littérature polémique a pu représenter pour les défenseurs de l'ordre, fussent-ils, comme le P. Mersenne, des hommes d'Église[69], ou comme Naudé, des libertins. Favorable aux recueils factices dans son *Avis pour dresser une bibliothèque*[70] dans la perspective baconienne d'une avancée des savoirs, Naudé dénie aux faiseurs de libelles une véritable autorité dans le *Marfore*[71] pour proposer finalement une charte du « bon usage » dans le *Mascurat* en énonçant un certain nombre de

69. « Pour moy je croy que vostre Poëte a ramassé toutes les impiétez de Lucian, de Machiavel, et de tous les Libertins, et Atheistes qui furent jamais, et qu'il a souvent fueilleté le maudit libelle, dans lequel je ne sçay quels esprits endiablez se sont efforcez de persuader que ce n'estoit qu'imposture que la loy divine ; il semble que ce soit le dernier stratagème de Sathan, qui tasche de nous arracher la religion de l'esprit, voyant qu'il ne peut venir à bout de se faire recognoistre pour Dieu », Marin Mersenne, *L'Impiété des déistes*, Paris, P. Bilaine, 1624, p. 558-559.

70. « Il me semble qu'il est tres à propos de […] tirer [les petits livres] […] de tous les lieux où ils se rencontrent, pour les faires relier avec ceux qui sont ou de mesme Autheur, ou de pareille matière, et puis apres les mettre dans une Bibliotheque, où je m'asseure qu'ils feront admirer l'industrie et la diligence des Esculapes qui ont si bien sceu rejoindre et rassembler les membres désunis et séparez de ces pauvres Hippolites », *Avis pour dresser une bibliothèque* (1627), éd. B. Teyssandier, Paris, Klincksieck, 2008, p. 168 et p. 170.

71. « Je prepareray un remede cordial et antidote pour résister au souffle de ces basilics, lesquels s'accommodant à nos passions comme le polype et caméléon font aux couleurs, ou les feus follets au mouvant de nostre corps, nous conduisent en fin dans des abismes de folles opinions et maximes erronées, nous faisant succer une Iliade de malheurs parmi le laict de la curiosité », *Le Marfore ou discours contre les libelles* (1620), Paris/Bruxelles, Librairie de l'Académie des bibliophiles/Librairie de C. Muquardt, 1868, p. 5.

critères distinctifs de ce qu'on pourrait appeler « l'honnête mazarinade » : son caractère public, sa vérité, son détail, sa modération, son style poli et agréable, son bon sens et son jugement[72]. Apologie empreinte de provocation à l'évidence puisqu'il s'agissait ni plus ni moins de contester au genre sa spécificité polémique pour l'infléchir vers celui, plus normé et plus corseté, du traité…

Quant à l'autre mode qui a prévalu au choix de ces libelles « anti-Concini », il ressortit sinon à une culture du moins à une pratique de l'enjouement et du divertissement. Le geste anthologique ne s'inscrit plus alors dans une perspective d'explication ou de révélation du monde comme chez Simon Goulart par exemple : il ne s'agit plus de réunir des « histoires » frappantes dans la perspective d'une prise de conscience voire d'une conversion[73] mais de subordonner la fonction morale de l'anthologie à sa dimension rhétorique et poétique. Dans la *Bibliothèque curieuse et instructive*, c'est dans une optique sociale de « conversation » par exemple que le P. Ménestrier infléchit l'ancienne curiosité vers une forme mondaine de civilité où l'idée de sagesse devient inséparable des discours qui la constituent : la sagesse des livres se fonde sur le commerce des hommes, et notamment sur leur capacité à apprécier le monde en le verbalisant[74]. Le geste anthologique, dans ces conditions, vaut surtout pour sa dimension piquante et revigorante : il s'agit moins de conserver la mémoire des affaires du temps que d'en faire apprécier

72. *Jugement de tout ce qui a eſte imprimé contre le cardinal Mazarin : depuis le sixième janvier, jusques à la déclaration du premier avril mil neuf cens quarante-neuf*, [s.l.n.d.], (1651), p. 198.

73. « Ce sont pieces rapportées et enfilées grossièrement, ausquelles je n'adjoute presque rien du mien, pour laisser à vous et à tout autre débonnaire lecteur la méditation libre du fruict qu'on en peut et doit tirer. Dieu y apparoit en diverses sortes de pres et loin, pour maintenir sa justice contre les cœurs farouches de tant de personnes qui le regardent de travers : *Item* pour tesmoigner en diverses sortes sa grace à ceux qui le reverent de pure affection. Nous avons d'autres enseignemens plus briefs et pathétiques : je le confesse. Mais comme tous n'y prennent pas goust, j'estime que ceste façon d'escrire par récits divers n'est pas du tout infructueuse […]. Avec qui puis-je rire et pleurer plus familièrement qu'avec vous ? Il y a de quoi pour l'un et l'autre en ce volume », *Thresor d'hiſtoires admirables et mémorables de noſtre temps. Recueillies de plusieurs Autheurs, Memoires, et Avis de divers endroits. Mises en lumière par Simon Goulart, Senlisien*, Genève, P. Marceau, 1610, 2 vol., épître liminaire « A Jean Goulart, esleu et contrôleur des Aides et Tailles pour le Roy en l'election de Senlis », p. 557-558.

74. J.-M. Chatelain, « *La Bibliothèque curieuse et instructive* du P. Ménestrier. Formes du savoir et culture du livre à l'âge de l'Honnêteté », dans *Claude-François Ménestrier. Les jésuites et le monde des images*, Gérard Sabatier (dir.), Grenoble, PUG, 2009, p. 241-250.

la saveur. La gageure dès lors consistait à réunir à l'intérieur d'un ensemble plutôt répétitif des textes suffisamment variés dans leurs formes pour susciter l'intérêt[75]. *Contenter la curiosité* : on renoue ici avec une pratique d'écriture et de lecture qui eut son heure de gloire sous l'Ancien Régime, notamment dans le cadre de l'amitié savante. Goût amusé et assumé pour les babioles, pour les vétilles, pour les *coïonneries* et les *nugæ*. Les libelles réunis valent ainsi pour l'impression qu'ils suscitent, pour le frisson qu'ils procurent, pour le rire qu'ils déclenchent et pour les facilités et le mauvais goût qu'ils traduisent aussi assez souvent, il faut le reconnaître. Loin de constituer une frise homogène, les éclairages qu'opèrent tous ces textes réunis en anthologie dessinent une histoire aussi curieuse que drolatique, charriant avec elle quantité de formes et de discours : prosopopée pathétique (*La Sanglante chemise de Henri le Grand*), satire ménippée (*Le Catholicon français*), épître fictive (*Le Roi hors de page. À la reine mère*), célébration polémique (*Les Feux de joie de la France sur la mort et sépulture du marquis d'Ancre*[76]), ode héroï-comique (*Le Plaisant devis d'un paysan de Ruel. Au roi*), périégèse ecphrastique (*Les Merveilles et coup d'essai de Louis le Juste*), chronique épistolaire (*Actions de grâces et réjouissance de la France. Sur la mort du marquis d'Ancre. Au roi*), épître spirituelle (*Le Fidèle sujet. Au roi*), pastiche épique (*Destinée du maréchal d'Ancre par Pub. Virgile de Mantoue. Au neuvième de l'Énéide*), nouvelle historique et *exemplum* (*Histoire générale du maréchal d'Ancre … tirée du livre de Boccace, intitulé Les Nobles malheureux*), tragédie en vers (*La Magicienne étrangère*), descente aux enfers et parodie d'entrée triomphale (*L'Entrée et la réception qui a été faite au maréchal d'Ancre aux Enfers. Avec le pourparler de Ravaillac avec lui*), histoire tragique enfin (*Des enchantements et sortilèges de Dragontine. De sa fortune prodigieuse et de sa fin malheureuse*).

Pour autant point de « dressage » ici, car aucune de ces deux orientations n'est vraiment privilégiée. Cette anthologie qui a regroupé un certain nombre d'historiens et de littéraires se donne à lire, c'est

75. D. Amstutz et B. Teyssandier, « Postface », dans *Le Roi hors de page et autres textes. Une anthologie*, *op. cit.*, p. 323.

76. Ce libelle, qui paraît la même année dans une version plus ample sous le titre de *La Divine Vengeance*, atteste la primauté du rhétorique sur la factualité historique. Voir Adrienne Petit et B. Teyssandier, « Clio chez Phébus : *La Divine Vengeance sur la mort du marquis d'Ancre* (1617). Propagande, propagation, commotion », *XVII^e siècle*, à paraître.

du moins son ambition, comme une œuvre ouverte. Peut-être par souci de respecter l'esprit même de cette littérature de colportage, l'esprit de ces officines d'écriture où prévalait le goût de l'assemblage, de la performance et du bricolage[77]. Dans une de ses lettres, Nicolas Pasquier recopie un libelle où il attribue à Louis XIII ce que Pierre Matthieu attribuait lui… à Concini[78]. Liberté et créativité. Renversement et rétablissement. Plasticité – l'instabilité du sens est inhérente au libelle, genre de l'avatar, de la variation, de l'agrégation et de l'à-peu-près. Le fait de publier une anthologie de livrets célébrant la prouesse d'un roi mystérieux et blâmant les prétentions d'un favori déchu invitait sans doute à respecter, par delà la nécessité de sélectionner de tels textes, de les classer, de les organiser, l'esprit de souplesse de l'atelier littéraire et la dimension de marqueterie qui accompagne la fabrique de l'éloge et celle, tout aussi modulable, de la calomnie.

77. Les libellistes étaient eux-mêmes de grands lecteurs de pamphlets. Sur leur aptitude à dépasser les strictes directives de leurs commanditaires, voir Chr. Jouhaud, art. cit.

78. Pasquier, blâmant le coup d'État du 24 avril 1617, écrit : « Laissant là tout ce discours à part, je vous diray que nous loüons volontiers & largement le proceder qu'à tenu le Roy contre le Mareschal d'Ancre, pour avoir esté bien entrepris, conduit & executé : mais pour cela nous ne devons laisser de prier Dieu, que le Roy en sa puissance absoluë & authorité souveraine qui n'est point limitée, tienne mesure, & que Dieu luy regle & dirige sa volonté, la gardant de se desborder & vaguer en licence effrenée, d'autant que ce n'est pas vraye grandeur, que de pouvoir tout ce que l'on veut, mais bien de vouloir tout ce que l'on doit. Je ne vous dis pas cecy sans raison : *Car combien que je sçache que cette mort soit de celles qui par la loy devancent les accusations : si eſt-ce que le vice, en un aage boüillant, prenant sa course legere par la carriere de la puissance, pousse & presse toute violente passion, faisant qu'une colere devient aussi toſt meurtre ; un amour adultere ou rapt, une avarice, confiscation : qu'une parole n'eſt pas pluſtoſt achevée, que celuy qui eſt tombé en soupçon, perit ; & celuy qui eſt calomnié, eſt perdu* ». Le passage en italiques est de P. Matthieu : voir N. Pasquier, *Lettres de Nicolas Pasquier, fils d'Etienne. Contenant divers discours des affaires arrivées en France sous les règnes de Henri le Grand et Louis XIII*, Paris, R. Boutonne, 1623, p. 570 et P. Matthieu, *La Conjuration de Conchine*, Paris, P. Rocolet, 1618, p. 289.